

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 16 avril 2014

N/Réf. : CODEP-STR-2014-017931

Cabinet IDEO  
10 rue de Briey  
57255 Sainte-Marie-aux-Chênes

Objet : Inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire du 08 avril 2014.  
Référence de l'inspection : INSNP-STR-2014-1330.  
Référence installation : T570462.

Pièce jointe : Formulaire d'autorisation.

Monsieur,

Dans le cadre du contrôle de la radioprotection en France, l'Autorité de sûreté nucléaire s'est rendue dans votre établissement le 08 avril 2014.

Cette inspection a permis de faire le point sur l'état actuel des installations vis-à-vis de la réglementation relative à la protection du public, des travailleurs et de l'environnement contre les rayonnements ionisants.

Suite aux constatations faites à cette occasion par l'inspecteur, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection portait sur le respect des dispositions fixées par le code de la santé publique et le code du travail ainsi que leurs arrêtés d'application en matière de radioprotection.

L'inspecteur a plus particulièrement examiné la situation administrative de votre établissement, les conditions de stockage et de transport de votre appareil, la présence d'une personne compétente en radioprotection (PCR), la réalisation et le suivi des contrôles périodiques, la mise en place des affichages réglementaires.

Au vu de cet examen, certaines obligations réglementaires ne sont pas respectées et font l'objet des demandes et observations mentionnées dans la suite du présent courrier.

### **A. Demandes d'actions correctives**

#### **Situation administrative**

*La détention et l'utilisation d'une source radioactive sont des activités nucléaires au sens de l'article L.1333-1 du code de la santé publique. Ces activités sont soumises à un régime d'autorisation prévu par les articles L.1333-4, R.1333-17 et suivants du code de la santé publique. Conformément aux dispositions de l'article L.1337-5 du code de la santé publique, le fait d'exercer une activité nucléaire sans autorisation valide est puni d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende.*

L'inspecteur a constaté que la situation administrative relative à la détention de source radioactive n'est plus régulière (changement d'adresse).

Demande n°A.1 : **Je vous demande de régulariser votre situation sans délai en me transmettant une demande d'autorisation pour la détention et l'utilisation des appareils qui sont en votre possession à l'aide du formulaire ci-joint.**

-0-

### **Prévention des risques d'incendie**

*L'article R.1333-51 du code de la santé publique prévoit que toute mesure appropriée doit être prise pour empêcher l'accès non autorisé aux sources radioactives, leur perte, leur vol ou les dommages par le feu ou l'eau qu'elles pourraient subir.*

L'inspecteur a constaté que le coffre d'entreposage est situé dans un endroit très encombré (photocopieur en attente d'évacuation à proximité et cartons entreposés sur le coffre).

Demande n°A.2 : **Je vous demande d'évacuer toutes les matières combustibles situées à proximité du coffre d'entreposage.**

### **Contrôles techniques de radioprotection**

*La décision n°2010-DC-0175 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 4 février 2010 précisant les modalités techniques et les périodicités des contrôles de radioprotection prévoit qu'un contrôle technique externe de radioprotection des sources scellées radioactives soit réalisé annuellement.*

Lors de la consultation du dernier rapport de contrôle externe de radioprotection, l'inspecteur a noté que certaines observations n'ont pas fait l'objet d'actions correctives.

Demande n°A.3 : **A l'avenir, dans l'éventualité où des non-conformités seraient relevées par l'organisme agréé, je vous demande de veiller à lever ces écarts et à formaliser un compte rendu d'exécution des actions correctives.**

### **Transport des appareils**

*La section 5.2.1.7.1 de l'ADR (accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) prévoit que la surface externe du colis de transport de votre appareil porte l'identification de l'expéditeur et/ou du destinataire, marquée de manière lisible et durable.*

L'inspecteur a relevé que votre valise de transport ne comporte pas vos coordonnées.

Demande n°A.4 : **Je vous demande de mentionner vos coordonnées, de manière lisible et durable, sur la surface externe de la mallette de transport de l'appareil, conformément à la section 5.2.1.7.1 de l'ADR.**

## **B. Observations**

- **B.1** : La source portant le numéro de visa 126897 a été remplacée le 03 janvier 2014. Je note cependant que la durée d'utilisation de cette source a dépassé celle attestée par le constructeur (36 mois) depuis la mi 2012. En conséquence, entre la date précitée et le début 2014, l'ensemble des diagnostics effectués par vos soins est entaché d'une incertitude sur leurs fiabilités. Ces faits sont susceptibles d'être passibles des peines prévues par les articles L213-1 et suivants du code de la consommation relatifs à la tromperie. Aussi, je vous informe qu'une copie de la présente est transmise pour information aux services de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de votre département ainsi qu'à l'Agence régionale de santé (ARS).

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Quant aux engagements que vous seriez amené à prendre afin de vous mettre en conformité avec la réglementation, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Par ailleurs, conformément au devoir d'information du public fixé par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Strasbourg

**SIGNÉ PAR**

Vincent BLANCHARD